

Déclaration de protection des données – Déclaration de Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS

Introduction

Fidelity National Information Services Inc. et certains membres du groupe de sociétés FIS (collectivement « **FIS** ») ont adopté un programme général pour sauvegarder et protéger les données à caractère personnel qu'ils traitent, relatives à des personnes physiques identifiées ou identifiables, ou représentant d'autres sociétés avec qui, le Groupe FIS a, ou cherche à avoir, des relations commerciales au profit de l'activité du Groupe FIS (les « **Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS** »).

La présente Déclaration ne s'applique pas aux données à caractère personnel concernant les employés, les candidats à un poste ou les co-contractants temporaires fournissant des services à FIS, ou des tiers liés à ces personnes qui sont pertinentes à leur relation avec FIS (par exemple, à des fins de mobilité mondiale, de contact en cas d'urgence et d'indemnités). Pour les informations concernant le traitement par FIS de ces données, veuillez vous référer à la Déclaration de Protection des Données du Personnel de FIS.

Dans le cadre normal de ses activités commerciales, FIS fournit des services pour des clients qui donnent lieu au traitement par FIS de données à caractère personnel pour le compte de ses clients. Dans de nombreux cas, FIS agit en qualité de processeur de données pour le compte du client qui est le responsable du traitement de certaines données à caractère personnel fournies à FIS pour le traitement par cette dernière pour le compte du client. La présente Déclaration ne s'applique pas à ce traitement. Le traitement de telles données à caractère personnel pour le compte de clients sera réalisé par FIS conformément aux modalités du/des contrat(s) concerné(s) conclu(s) entre FIS et le client qui fournit les données à caractère personnel à FIS pour leur traitement.

Pour obtenir des informations supplémentaires, se référer également à la Politique en matière de confidentialité de FIS.

Le terme « **traitement** » est utilisé dans la présente Déclaration pour couvrir toutes les activités impliquant des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS, y compris le recueil, la manipulation, la mise à jour, le stockage, la suppression, le partage, l'accès, l'utilisation, le transfert et la destruction des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS. Les « **Données à Caractère Personnel** » désignent toute information relative à une personne physique qui est recueillie et traitée dans le cadre des relations de travail de l'individu avec FIS, et la « **personne concernée** » par les données à caractère personnel est la personne qui est concernée par l'information. Le terme « **responsable du traitement** », tel qu'utilisé dans la présente Déclaration, désigne la situation dans laquelle FIS est en mesure de déterminer comment et pourquoi les données à caractère personnel sont traitées.

Le responsable du traitement des Données à Caractère Personnel Contrôlées est la société FIS à laquelle la personne concernée ou l'employeur de la personne concernée a communiqué les données à caractère personnel.

Description du Traitement des Données

La présente Déclaration est adressée aux personnes concernées par les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS. L'objet de la présente Déclaration concerne les données à caractère personnel contrôlées et traitées par FIS relatives au recouvrement des comptes clients, au traitement des comptes fournisseurs, aux ventes, à la commercialisation et à la gestion des relations clients et fournisseurs. Dans certains cas, FIS utilise également

les Données à Caractère Personnel Contrôlées pour l'analyse des sanctions, la lutte contre le blanchiment de capitaux et pour satisfaire les dispositions réglementaires.

Les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS ont pu être communiquées à FIS directement par la personne qu'elles concernent ou par toute autre personne ou société, telle que le fournisseur ou le client qui emploie la personne concernée et avec qui FIS est en relation commerciale. Dans le cadre de la « connaissance du client » et d'autres dispositions réglementaires, les données à caractère personnel peuvent être comparées aux services d'identification de tiers et aux bases de données mises à disposition par le gouvernement qui contiennent des informations disponibles au public.

Nous réalisons certaines prises de décision de manière automatique, comme les vérifications de solvabilité et de fraude. Nous pouvons ne pas être en mesure de vous fournir nos services si vous ne passez pas ces vérifications.

Pour obtenir plus d'informations sur les catégories de données traitées, les finalités du traitement et le fondement juridique sur lequel FIS se base pour traiter les Données à Caractère Personnel Contrôlées, veuillez consulter l'Annexe à la présente Déclaration.

Transferts internationaux et Tiers

Dans le cadre normal des opérations commerciales mondiales, FIS doit réaliser des transferts internationaux de Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS entre ses divers succursales et bureaux et les prestataires de services choisis dans différentes parties du monde. Certains des pays auxquels les données sont transférées peuvent ne pas avoir des lois en matière de protection des données et de confidentialité équivalentes à celles du pays de résidence de la personne concernée.

FIS a établi un programme de protection des données et a mis en place des accords de traitement des données (selon les contrats types approuvés par la Commission européenne) pour s'assurer que des sauvegardes appropriées sont en place pour le traitement et le transfert desdites Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS afin de protéger les intérêts des autres personnes concernées par les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS ainsi que les intérêts commerciaux de FIS.

Pour soutenir les opérations à caractère international de FIS, cette dernière peut avoir besoin de mettre des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS à disposition de prestataires de services tiers externes choisis exécutant des services à la demande de FIS. Des exemples de prestataires de services tiers avec qui les données pourraient être partagées comprennent des conseils juridiques et des prestataires de services en technologies de l'information. De tels tiers peuvent être situés dans des pays qui peuvent ne pas avoir la même législation en matière de protection des données/de confidentialité que le pays d'origine des personnes concernées par les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS. FIS s'assure que les transferts des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS entre les sociétés du groupe FIS et les tiers sont soumis aux protections appropriées, y compris via l'utilisation de clauses type approuvées par la Commission européenne et d'autres accords de transferts de données appropriés.

Sécurité

FIS s'engage à tenir confidentielles et à garder, en toute sécurité, les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS. Les équipements et les systèmes de FIS dans lesquels les Données à Caractère Personnel Contrôlées

par FIS sont traitées sont protégés par des architectures de réseau fiables qui contiennent des pare-feux et des dispositifs de détection d'intrusion. L'accès aux Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS est limité aux individus qui ont besoin des informations dans le cadre de leurs fonctions. Ces personnes disposent de codes d'identification et de mots de passe uniques qui doivent être utilisés pour accéder aux systèmes et aux équipements qui détiennent des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS.

Choix et Droits

Les personnes concernées par les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS peuvent demander de plus amples informations sur le traitement par FIS de leurs Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS conformément au droit local applicable. En outre, ces personnes concernées sont en droit, dans certains cas, de vérifier leurs données à caractère personnel contrôlées par FIS et de demander la rectification, la suppression, la portabilité ou le blocage approprié(e) de leurs données à caractère personnel. De plus, si cela est applicable, les personnes concernées ont le droit de s'opposer au traitement sur le fondement d'intérêts légitimes et de retirer leur consentement si un consentement est le fondement juridique dudit traitement. Ces droits peuvent être limités, par exemple, en cas de demande qui révélerait des données à caractère personnel d'une autre personne ou si le traitement est requis par la loi ou autre intérêt légitime obligatoire. Sous réserve du droit applicable, les personnes concernées peuvent avoir le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de protection des données.

Il incombe à la personne concernée par les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS de demander de telles actions en contactant privacyoffice@fisglobal.com.

FIS conservera les Données à Caractère Personnel Contrôlées uniquement tant qu'il existe un besoin aux fins des intérêts légitimes de FIS ou tant qu'elles sont traitées conformément au droit applicable, pour réaliser un service demandé ou pour se conformer à une prescription légale. Ensuite, FIS prendra des mesures pour supprimer les données à caractère personnel ou à les détenir sous un format qui ne permet plus d'identifier l'individu.

Changements à la présente Déclaration

Si la présente déclaration est mise à jour ou modifiée, la version actualisée sera postée, et tout changement important par rapport aux versions précédentes sera mis en évidence, sur la page de Gouvernance d'Entreprise de fisglobal.com.

Nous contacter

La présente Déclaration vise à fournir aux personnes concernées les renseignements appropriés concernant des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS au titre des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS spécifiques qui peuvent être traitées par FIS et comment FIS recueille et utilise ces Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS. Nous encourageons les personnes concernées par ses Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS à lire attentivement la présente Déclaration (y compris l'Annexe) et à en comprendre le contenu. Si vous êtes une personne concernée par ces Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS et avez des questions concernant le traitement par FIS des données à caractère personnel vous concernant, vous pouvez les envoyer à:

Chief Privacy Officer

FIS
601 Riverside Avenue
Jacksonville, FL 32204

privacyoffice@fisglobal.com

Si vous êtes basé dans l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Data Protection Officer

FIS
25 Canada Square, Canary Wharf
London E14 5LQ
Royaume-Uni

privacyoffice@fisglobal.com

ANNEXE - Description et utilisations des Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS qui ne sont pas des Données à Caractère Personnel du Personnel

Objectifs du traitement

Pour les personnes concernées dont les données à caractère personnel sont traitées par FIS, en tant que Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS - par exemple, aux fins de recouvrement de comptes clients, de traitement de comptes fournisseurs, de ventes, de commercialisation et de gestion des relations clients et fournisseurs- les données à caractère personnel peuvent être transférées et traitées comme suit :

Objet du traitement	Motif(s) juridique(s) d'utilisation							
<p>Concevoir, évaluer, analyser et gérer :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Offres de produits et services de FIS et leur adéquation à l'usage des clients particuliers.</td> </tr> <tr> <td>Programmes en lien à la diversité, y compris la conformité aux objectifs de diversité.</td> </tr> <tr> <td>Programmes de récompenses et de reconnaissance contrôlés par FIS</td> </tr> <tr> <td>Programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation</td> </tr> <tr> <td>Campagnes de ventes et marketing</td> </tr> <tr> <td>Offres de produits et services et leur contractualisation</td> </tr> <tr> <td>Comptes clients ; Comptes fournisseurs ; Dettes irrécouvrables et réserves ; comptes bancaires pour les paiements et recettes</td> </tr> </table>	Offres de produits et services de FIS et leur adéquation à l'usage des clients particuliers.	Programmes en lien à la diversité, y compris la conformité aux objectifs de diversité.	Programmes de récompenses et de reconnaissance contrôlés par FIS	Programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation	Campagnes de ventes et marketing	Offres de produits et services et leur contractualisation	Comptes clients ; Comptes fournisseurs ; Dettes irrécouvrables et réserves ; comptes bancaires pour les paiements et recettes	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le consentement pour recueillir toute information fournie directement et pour envoyer des supports promotionnels ; • ses intérêts légitimes à protéger ses droits ; • les intérêts légitimes de FIS pour développer et améliorer les produits et services ; et • le besoin de traiter des données à caractère personnel afin de fournir un produit ou service demandé.
Offres de produits et services de FIS et leur adéquation à l'usage des clients particuliers.								
Programmes en lien à la diversité, y compris la conformité aux objectifs de diversité.								
Programmes de récompenses et de reconnaissance contrôlés par FIS								
Programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation								
Campagnes de ventes et marketing								
Offres de produits et services et leur contractualisation								
Comptes clients ; Comptes fournisseurs ; Dettes irrécouvrables et réserves ; comptes bancaires pour les paiements et recettes								
<p>Assembler, maintenir et diffuser:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Attributions des tâches pour les ventes, la commercialisation et les recouvrements</td> </tr> <tr> <td>Répertoires de la société</td> </tr> <tr> <td>Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence</td> </tr> <tr> <td>Identification des identifiants</td> </tr> </table>	Attributions des tâches pour les ventes, la commercialisation et les recouvrements	Répertoires de la société	Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence	Identification des identifiants	<p>FIS se fonde sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à gérer son activité. 			
Attributions des tâches pour les ventes, la commercialisation et les recouvrements								
Répertoires de la société								
Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence								
Identification des identifiants								

Objet du traitement		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
Soutenir, surveiller, auditer, exécuter et faciliter:	Déplacement et conférences professionnels	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> le consentement pour recueillir toute information fournie directement ; ses intérêts légitimes à gérer son activité ; ses intérêts légitimes à protéger l'intégrité des services, de l'équipement et systèmes ainsi que du personnel de FIS ; ses intérêts légitimes à conserver des archives à des fins commerciales, à assurer la sécurité de son équipement et de ses systèmes et à mettre à la disposition des coordonnées aux employés concernés ; les intérêts légitimes de FIS à promouvoir, développer et améliorer des produits et services ; et le besoin de traiter les données à caractère personnel afin de fournir une opportunité, un produit ou un service demandé(e) ou pour exécuter un contrat.
	Transactions et négociations commerciales	
	Opérations commerciales, y compris propositions de personnel et facturation au client	
	Activités de transition commerciale, y compris fusions, acquisitions et ventes	
	Efforts marketing de la société, y compris sites web, conférences, brochures et autres matériels et événements de support promotionnels	
	Conformité aux obligations contractuelles ; service clients et service après-vente	
	Identification pour l'authentification des systèmes et de sécurité	
	Rapport de gestion et communications commerciales internes et externes	
Se conformer à :	Lois, réglementations et prescriptions légales en vigueur, y compris les obligations de divulgation et d'informations	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> les prescriptions légales pour traiter des données à caractère personnel ; les intérêts légitimes de FIS pour effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et respecter les dispositions réglementaires ; ses intérêts légitimes pour protéger ses droits.
Mettre en œuvre :	Audits et analyses comptables, financières et économiques	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes à analyser la performance, à comprendre les préférences des clients de FIS et à préserver l'intégrité du lieu de travail de FIS ; ses intérêts légitimes à protéger l'intégrité des services, des opérations, de
	Conformément au droit local, enquêtes portant sur les violations présumées de contrats ou de procédures, faute professionnelle liée à des questions sur le travail, la sûreté et la sécurité	

Objet du traitement		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
	Sondages d'opinion et enquêtes d'engagement	l'équipement et des systèmes ainsi que du personnel de FIS ; <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à protéger ses droits ; et • les prescriptions légales pour traiter les données à caractère personnel.
Protéger :	Sûreté et sécurité du personnel, des lieux de travail et des actifs de la société en mettant en œuvre l'authentification de l'identité et d'autres mesures de sécurité, le contrôle de l'accès aux lieux de travail, la surveillance de l'activité sur les lieux de travail de la société et la réalisation de procédures de sauvegarde et stockage	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à protéger ses droits, l'intégrité des services, des opérations, de l'équipement et des systèmes ainsi que du personnel de FIS, et à empêcher la fraude ou la mauvaise utilisation des services de FIS.
Prévenir et détecter :	Infractions	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes et ses obligations légales ; • les intérêts légitimes de FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à respecter les dispositions réglementaires ; et • ses intérêts légitimes à protéger ses droits et biens.
Surveiller, auditer et examiner :	Communications et informations sur les systèmes de la société, y compris l'utilisation des courriers électroniques et des sites web	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • ses intérêts légitimes à protéger l'intégrité des services de FIS ; et • ses intérêts légitimes à protéger ses droits, l'intégrité des services, des opérations, de l'équipement et des systèmes ainsi que du personnel de FIS, et à empêcher la fraude ou la mauvaise utilisation des services de FIS.
	Conformité aux processus, procédures et politiques de la société	
	Activité sur les lieux de travail de la société	
Préparer, défendre, participer ou répondre :	Demandes de renseignements de preuves électroniques	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> • les prescriptions légales pour participer au processus juridique ; • les intérêts légitimes du FIS à effectuer l'analyse des sanctions et de la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à respecter les dispositions réglementaires ; et
	Litige ou éventuel litige et autres types de règlement de différend	

Objet du traitement		Motif(s) juridique(s) d'utilisation
		<ul style="list-style-type: none"> ses intérêts légitimes à protéger ses droits.
Traiter et gérer :	Retenues fiscales et autres retenues exigées	FIS se fonde sur : <ul style="list-style-type: none"> la conservation d'archives juridiques et les exigences d'informations ; ses intérêts légitimes à protéger ses droits ; et le besoin de traiter les données à caractère personnel pour respecter les obligations légales et contractuelles.
	Remboursements des frais de déplacement et autres frais professionnels remboursables	
	Factures, paiements, encaisses et comptabilité	

Catégories de données

Pour les personnes concernées dont les données à caractère personnel sont traitées par FIS, en tant que Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS - par exemple, aux fins de recouvrement de comptes clients, de traitement de comptes fournisseurs, de ventes, de commercialisation et de gestion des relations clients et fournisseurs-, les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS peuvent concerner les catégories de données suivantes :

Catégorie de données	Exemples
Avis, opinions et autres commentaires	Enquêtes d'engagement, entretiens de sortie.
Renseignements financiers et bancaires	Remboursement des frais et/ou paiement ; informations bancaires de virement automatique ; informations sur la carte de crédit ; informations de compensation bancaire ; numéro et codes guichet du compte bancaire ; informations relatives à la facturation et au paiement.
Déplacement professionnel et transfert des données	Données relatives au déplacement, y compris les calendriers de déplacement ; l'hébergement, l'acheminement, les repas et autres dépenses.
Données relatives aux réclamations	Plaintes, données du tribunal.
Informations enregistrées sur des systèmes, l'équipement ou des documents de la société	Courriers électroniques, messages texte ; utilisation du site web, enregistrements vocaux, entrées sur le journal ou sur le calendrier, correspondances, y compris Informations Personnelles incluses dans les systèmes, l'équipement ou les documents de la société par la Personne Concernée.
Archives de l'accès	Dates, heures et lieux de l'entrée et de la sortie des équipements et des systèmes contrôlés ; historiques de connexion/déconnexion du système et de l'ordinateur.

Catégorie de données	Exemples
Données organisationnelles	Nom, structure de la société, organigrammes, relations hiérarchiques, fonctions, coordonnées du contact professionnel, adresse électronique, renseignements sur le code comptable.
Renseignements à caractère personnel et coordonnées	Nom, sexe, date de naissance, adresses personnelle et professionnelle, numéros de téléphone, adresse électronique, numéros d'identification émis par le gouvernement, numéros d'identification émis par ou pour le compte de la société, signatures, écriture.
Enregistrements photo, vidéo ou audio	Informations recueillies par des systèmes de sécurité, télévision en circuit fermé ; photographies, messagerie vocale, formations enregistrées, matériels commerciaux ou conférences.
Signalements de litiges, manquements ou violations de procédure	Enregistrements de signalements verbaux, écrits, par courrier électronique, téléphone ou similaires afférents à une faute professionnelle du personnel présumée, problèmes contractuels, défauts de paiement, audits ou violations des procédures de la société.
Renseignements sur la formation, les études et les compétences	Études, compétences, expérience professionnelle, emplois précédents, formation, compétences linguistiques, compétences techniques, formation scolaire, certifications et autorisations professionnelles, membres d'organisations et d'organismes professionnels
Données relatives aux horaires de travail	Horaires de travail prévus et réels.
Données relatives à la sécurité du lieu de travail	Rapports, photographies, enregistrements vidéos.

Données sensibles

Dans certaines juridictions, les données à caractère personnel qui sont considérées être des « **données à caractère personnel sensibles** » (ou des « catégories spéciales de données ») en vertu du droit applicable peuvent être soumises à une protection et à des limitations d'utilisation plus strictes que d'autres données à caractère personnel. Les données considérées comme étant des données à caractère personnel sensibles varient d'un pays à l'autre, mais incluent, en règle générale, les informations relatives à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à l'ethnicité, à l'infraction pénale présumée ou réelle, à la santé ou à la condition mentale ou physique, à l'adhésion à un syndicat, aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou aux données génétiques d'une personne. Il est de l'intention de FIS que les Données à Caractère Personnel Contrôlées par FIS n'incluront aucune donnée à caractère personnel qui serait considérée comme étant des données à caractère personnel sensibles en vertu des lois applicables de toute juridiction.